

Le président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

Vu la loi 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu le décret 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs ;

Vu les délibérations du conseil Académique restreint de l'université en date **du 18 février 2020**

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi **37 PR 0058** est constitué ainsi que suit :

Membres locaux

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Fonction
1	Mme	DADOU	Isabelle	PR	Représentant la composante
2	M.	ATTIE	Jean-Luc	PR	Représentant le collège scientifique
3	Mme	SEVE-DINH	Thi Phuong Mai	PR	Représentant le département
4	Mme	MARI	Céline	DR	Représentant le laboratoire LA
5	M.	GANACHAUD	Alexandre	DR	Représentant le laboratoire LEGOS

Membres extérieurs

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Etablissement
1	M.	LE TREUT	Hervé	PR	Sorbonne Université IPSL Paris
2	Mme	GOYET	Catherine	PR	Université Perpignan
3	Mme	OTTLE	Catherine	DR	Université Versailles Saint Quentin LSCE Paris Saclay
4	M.	REY	Vincent	PR	Université Toulon MOI
5	Mme	STAQUET	Chantal	PR	Université Grenoble- Alpes LEFI
6	Mme	PICQUET-VARRAULT	Bénédicte	PR	Université Paris Est Créteil LISA

Article 2 : Le comité de sélection est présidé par **M. Hervé LE TREUT**

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 18 février 2020

La Présidente du Conseil Académique en Formation Restreinte

Fabienne ALARY

